

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2023 DE LA LICENCE
MENTION DROIT

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
Vu la proposition de Monsieur David BAILLEUL, Doyen de la Faculté de droit

ARRÊTE n° 2023-130

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**
Mention : DROIT

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
Madame Motahareh BOLLON, directrice du département DROIT et enseignant-chercheur intervenant dans la formation	Maître de conférence – Université Savoie Mont Blanc
Monsieur Damien BOUVIER, responsable pédagogique de la licence mention droit	Maître de conférence – Université Savoie Mont Blanc
Monsieur Florent VIAUD, enseignant-chercheur intervenant dans la formation.	Maître de conférence – Université Savoie Mont Blanc

Article 2 : Publicité

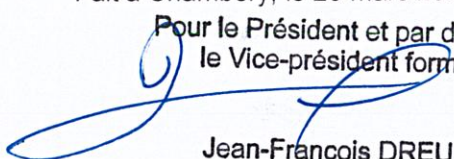
Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de la faculté de droit sur le site universitaire de Jacob Bellecombette.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services, le vice-président formation et le doyen de la faculté de droit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 20 mars 2023

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation


Jean-François DREUILLE
Philippe Galez